



L'ARDESS, UNE ASSOCIATION DE DIRECTEURS

L'Association Régionale des Directeurs de l'Economie Sociale et Solidaire regroupe des directeurs du secteur social et médico-social partageant des valeurs communes. Créée en 1974, cette association organisée autour de pôles départementaux, s'étend sur l'ensemble de l'Occitanie (*Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées*) et des départements limitrophes.

Adhérer à l'ARDESS est une démarche collégiale permettant aux directrices et aux directeurs de l'Economie Sociale et Solidaire de trouver appui, conseil et de contribuer à une réflexion commune sur les enjeux de notre métier et l'évolution des secteurs.

DES VALEURS COMMUNES

La promotion d'une posture de direction s'appuyant sur :

- Des valeurs de respect et de loyauté à l'égard des personnes accueillies, de l'employeur et des salariés.
- Le souci constant d'améliorer le service rendu.
- Un engagement personnel dans une démarche de réseau départemental et régional qui développe l'entraide et la solidarité entre ses membres.

DES ACTIONS

✓ Au niveau départemental

- Des rencontres de proximité pour partager l'expérience professionnelle dans une dimension conviviale.
- Des travaux de réflexion avec les partenaires locaux et institutionnels.

✓ Au niveau régional

- Des échanges et des débats constructifs pour mieux appréhender l'évolution de la fonction de direction dans ses dimensions techniques, éthiques et politiques.
- Des temps de formation avec des intervenants spécialisés (*droit social, gestion, droit des personnes accueillies,...*).
- Des journées techniques.
- Un site internet interactif (*échanges, newsletters, bases documentaires, ...*).

UNE VIE ASSOCIATIVE ANCRÉE DANS NOS TERRITOIRES

- Une animation régionale et départementale complémentaire et coordonnée par le Conseil d'Administration qui soutient l'action des départements.
- Des mandats de représentation au sein d'instances et structures du secteur (*MDPH,...*).
- Des actions communes avec des associations partenaires (*CREAI-ORS, IRFFD, URIOPSS, IRTS*) permettant d'échanger et de suivre l'actualité du secteur.
- Des démarches concertées envers les organismes financeurs.
- Une participation active à des instances inter associatives nationales : FNADES & assurance professionnelle : adhérer à l'ARDESS, c'est aussi la possibilité d'accéder à une protection juridique des directeurs (*SHAM-CADR'AS*).

L'Assemblée Générale vient ponctuer annuellement la vie associative et fixe les orientations ; elle est le lieu d'échanges et de débats à l'échelle régionale.

Venez contribuer à la dynamique de l'ARDESS-Occitanie, rejoignez-nous :

www.ardess.com / ardess.contact@gmail.com



QUI PEUT DEVENIR MEMBRE DE L'ARDESS ?

L'adhésion à l'ARDESS est ouverte à toute personne physique à qui l'employeur a confié une fonction de direction dans une association ou un établissement de l'économie sociale et solidaire et qui en fait la demande. Concrètement, parmi les membres, on retrouve différents profils tels que des :

- Directeur(ice)s.
- Directeur(ice)s adjoint(e)s.
- Directeur(ice)s généraux.
- Directeur(ice)s d'association ou autre cadre de direction.
- Directeur(ice)s en formation (CAFDES) n'étant pas en situation de direction.
- Directeur(ice)s retraité(e)s ou en recherche d'emploi.
- Cadre ayant une fonction déléguée de direction.

Les membres sont répartis en trois collèges :

- 1 Membres actifs regroupant les adhérents cités ci-dessus.
- 2 Membres associés regroupant toute personne morale, dont la demande est agréée par le Conseil d'Administration en raison de son intérêt pour les buts de l'association.
- 3 Membres d'honneur regroupant toute personne physique s'étant investie de façon durable dans la vie de l'association, ou ayant fourni un apport notable à l'action associative.

UNE OFFRE DE FORMATION : < LES JEUDIS DE L'ARDESS >

L'adhésion à l'ARDESS donne le droit de participer aux actions de formation à un tarif très avantageux et pris en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés. L'objectif de ces journées est de fournir aux directeurs des outils qui leur permettent d'appréhender les situations techniques, auxquelles ils sont confrontés, avec pertinence et efficacité. L'approche est donc à la fois concrète, diversifiée et actualisée. Elle est centrée sur l'actualité dans plusieurs domaines de compétence de la fonction de direction dont la gestion financière, le droit du travail, le management, la réglementation,...

Depuis 2012, les Jeudis sont ouverts au(x) proche(s) collaborateur(s) (*comptable, chef de service, drh, ...*) des directeurs. Toutefois, il est **impératif** que la ou les personnes soi(en)t accompagnée(s) par leur directeur. Afin de maintenir un rapport de proximité et d'échanges entre les formateurs et les participants, nous limitons les groupes à 30 personnes. Enfin, plusieurs formules sont possibles :

- Formule trois journées (*repas inclus*) soit 21 heures de formation à 550€.
- Journée de formation « à la carte » (*repas inclus*) soit 7 heures à 220€.
- Tarif préférentiel pour les étudiant(e)s CAFDES, directeur(ice)s en recherche d'emploi et retraité(e)s.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARDESS

L'association est administrée par un Conseil d'Administration qui se réunit au minimum trois fois par an. Il comprend au maximum 30 membres répartis de la façon suivante :

- 25 représentants des membres actifs, chaque département étant représenté par 5 administrateurs.
- 5 représentants des membres associés.

Bureau Actuel :

Président : M. Jacques VIEU - Trésorier : M. Alain ROUQUIER - Secrétaire : M. Ludovic GRIMA